

Exposé n° 1 - Conseil Municipal du mercredi 25 septembre 2024

1) ENFANCE ET JEUNESSE - PROJET CLASSE SANS-CARTABLE - ANNÉE 2024-2025.

Madame Ribeiro-Rego, adjointe au Maire, expose :

Par tradition, les écoles Camille Claudel et Roger Pauchet effectuent chaque année un séjour en extérieur avec les classes de CM2.

Pour l'année 2024-2025, à la demande de l'inspection académique, l'équipe pédagogique propose un nouveau projet en remplacement du séjour. Il s'agit d'une classe dite « sans cartable » sur le thème de la Renaissance et des grandes inventions. Ce projet se compose d'interventions au sein des écoles (initiation à la taille de Pierre, initiation à l'escrime, journée découverte de Léonard de Vinci, atelier danse, atelier enluminure) et d'une sortie au Musée National de la Renaissance à Ecouen. Il concerne trois classes soit 75 élèves.

Le coût estimatif global du voyage est fixé à **13 962 € (avec 537 euros de garantie annulation)**.

La participation des familles et de la Commune proposée est la suivante :

Désignation	Montant
Famille	20 € soit $75 \times 20 = 1500$ €
Commune	12 462 €
Montant total du séjour	13 962 €

En fonction des actions réalisées par les élèves et l'APEEPM, il pourra éventuellement être ajouter plusieurs participations qui viendront diminuer la participation de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'une classe dite « sans cartable » sur le thème de la Renaissance et des grandes inventions dont le coût s'élève à **13 962 €** pour 75 élèves avec garantie annulation,

Considérant la participation par famille est de **20 €**,

Considérant qu'en fonction des actions réalisées par les élèves il pourra éventuellement être ajouter une participation qui viendra diminuer la participation de famille. En outre, il pourra éventuellement être aussi ajouter une participation de l'APEEPM qui viendra diminuer la participation de la commune,

Considérant le reste à solder du projet classe Sans Cartable,

Considérant la possibilité pour les familles de régler en deux fois,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DIRE** que la participation par famille sera de **20 €** par enfant et sera perçue par la Commune.
- **DE DIRE** que les éventuelles participations financières proposées par l'APEEPM par enfant et la participation de la Coopérative scolaire seront versées directement au prestataire organisateur du voyage.
- **DE FIXER** le montant de la participation de la Commune après déduction des participations à **12 462 €**.
- **DE PRÉCISER** que les familles pourront régler le montant en deux fois.
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au budget 2025 de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.